

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/01/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Vote
à l'unanimité
Pour : 10
Contre : 5
Abstention : 0

L'an deux mil vingt, le Vendredi 31 Janvier 2020 à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la Mairie, Salle des Actes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27 Janvier 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/01/2020.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : ALAPHILIPPE Stéphanie, BEGIN Dominique, IGNAZZI Linda, JOURDAN Hélène, LESTOURGIE Géraldine, MORIN Monique, QUIGNODON Valérie, MM : BOUGERET Jean-Louis, CHIPAUX Louis, DE MONTENAY Luc, MORIN Michel, PESKINE Jacques, ROUX Philippe, TOUBOUL Didier

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le :
Et
Publication ou notification du :

Excusé(e)s ayant donné procuration :
M.MORIN Michel à M.CHIPAUX Louis
M.me ALAPHILIPPE Stéphanie à Mme MORIN Monique
M.BOUGERET Jean-Louis à M.PESKINE Jacques

A été nommé(e) secrétaire : DE MONTENAY Luc

DEL-2020-01-11 – Eoliennes - Avis pour demande d'autorisation d'exploiter pour trois parcs éoliens sur les territoires des communes de Maray et Genouilly.

M. le maire informe que l'enquête publique concernant la demande d'autorisation d'exploiter pour trois parcs éoliens sur les territoires des communes de Maray (41) et Genouilly (18) a débuté le samedi 21 décembre 2019 et finira le mardi 04 février 2020. Ce dossier est présenté par la société ENERCON IPP France.

Une permanence est tenue par un commissaire enquêteur les :

- lundi 06 janvier 2020 matin à la mairie de Genouilly (49 rue du Bourg),
- samedi 11 janvier 2020 matin à la mairie de Maray (1 Place de la Mairie),
- mardi 21 janvier 2020 matin à la mairie de Genouilly (49 rue du Bourg),
- mardi 04 février 2020 après-midi (clôture de l'enquête) à la mairie de Maray.

Le conseil municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation entre le 21 décembre 2019 et le 04 février 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne un avis favorable

- pour la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur les communes de Genouilly et Maray présentée par la Sté ENERCON IPP France.
- et autoriser M. le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20200131-DEL-2020-01-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2020

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/02/2020
Le Maire
Dominique LEVEQUE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20200131-DEL-2020-01-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2020